

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/04/2026**

Etaient présents : M. Philippe LAFERRIERE, M. Jean-Pierre LINDON, Mme Sandrine CRESSANT, M. Martial DICHAM, Mme Rosine CHATRY, M. Jacques LEGRAND, Mme Véronique MALLET, Mme Brigitte BELLET, M. Jérôme BROUSSE, Mme Laura RAMBOUT, M. Gaël BURAY et Mme Malika CHERRIERE.

Pouvoirs : M. Jean-Michel REYMOND, pouvoir à M. LINDON ; Mme Nathalie DEQUAIRE, pouvoir à M. BURAY.

Absente : Mme Marie-Laure DUCAMP

M. Jacques LEGRAND remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de Convocation au Conseil Municipal : 20/04/2026

Date d'Affichage du Conseil Municipal : 20/04/2026

Nombre de Conseillers au Conseil Municipal :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 11

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE

(04 A / 139)

➤ Approbation

Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif 2026 de la commune, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce budget qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 5 803 130,31 €

Dépenses et Recettes d'investissement : 4 388 142,01 €

Total fonctionnement et investissement : 10 191 272,32 €

Le Conseil Municipal, vu le projet de budget primitif présenté, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2026 de la commune arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section de fonctionnement.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



3 abstentions : M. Buray (2) et Mme Cherrière

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/04/2026

Etaient présents : M. Philippe LAFERRIERE, M. Jean-Pierre LINDON, Mme Sandrine CRESSANT, M. Martial DICHAM, Mme Rosine CHATRY, M. Jacques LEGRAND, Mme Véronique MALLET, Mme Brigitte BELLET, M. Jérôme BROUSSE, Mme Laura RAMBOUT, M. Gaël BURAY et Mme Malika CHERRIERE.

Pouvoirs : M. Jean-Michel REYMOND, pouvoir à M. LINDON ; Mme Nathalie DEQUAIRE, pouvoir à M. BURAY.

Absente : Mme Marie-Laure DUCAMP

M. Jacques LEGRAND remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de Convocation au Conseil Municipal : 20/04/2026

Date d'Affichage du Conseil Municipal : 20/04/2026

Nombre de Conseillers au Conseil Municipal :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 11

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 CAMPING

(04 B / 139)

➤ Approbation

Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif 2026 du camping municipal, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce budget qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 324 400,69 €

Dépenses et Recettes d'investissement : 393 388,49 €

Total fonctionnement et investissement : 717 789,18 €

Le Conseil Municipal, vu le projet de budget primitif présenté, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2026 du camping municipal arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



3 abstentions : M. Buray (2) et Mme Cherrière

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/04/2026**

Etaient présents : M. Philippe LAFERRIERE, M. Jean-Pierre LINDON, Mme Sandrine CRESSANT, M. Martial DICHAM, Mme Rosine CHATRY, M. Jacques LEGRAND, Mme Véronique MALLET, Mme Brigitte BELLET, M. Jérôme BROUSSE, Mme Laura RAMBOUT, M. Gaël BURAY et Mme Malika CHERRIERE.

Pouvoirs : M. Jean-Michel REYMOND, pouvoir à M. LINDON ; Mme Nathalie DEQUAIRE, pouvoir à M. BURAY.

Absente : Mme Marie-Laure DUCAMP

M. Jacques LEGRAND remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de Convocation au Conseil Municipal : 20/04/2026

Date d'Affichage du Conseil Municipal : 20/04/2026

Nombre de Conseillers au Conseil Municipal :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 11

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 CLOS LUPIN

(04 C / 139)

➤ Approbation

Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif 2026 du Clos Lupin, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce budget qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 525 268,00 €

Dépenses et Recettes d'investissement : 268 409,79 €

Total fonctionnement et investissement : 793 677,79 €

Le Conseil Municipal, vu le projet de budget primitif présenté, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2026 du Clos Lupin arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



3 abstentions : M. Buray (2) et Mme Cherrière

Annexe à la délibération n° 05/139 du 29/04/2026		
Demandes de subvention	Proposé	Vote du conseil
Vote de l'ensemble du conseil		14 votants
ECOLE PRIMAIRE VOYAGE SCOLAIRE (pour mémoire)	8 000	unanimité
Amicale sapeurs pompiers	2 000	unanimité
Amis des Bêtes	1 000	unanimité
Amis Arsène Lupin	300	unanimité
APAEI (enfants inadaptés)	200	unanimité
Arts and Sea	3 000	unanimité
+ exceptionnelle	4 000	unanimité
association "Charline"	20	unanimité
Banque Alimentaire	1 000	unanimité
Bons baisers d'Etretat	1 000	unanimité
Cercle nautique	3 000	unanimité
Comité social personnel communal	2 000	unanimité
Groupe secours catastrophe	200	unanimité
Judo	2 200	unanimité
La Boussole Gonfrevillaise	300	unanimité
La Main verte	800	unanimité
Les étincelles	1 000	unanimité
Les Restos du cœur	1 200	unanimité
Patrimoine pour festival	7 732	unanimité
Radio Club Etretat	800	unanimité
Secours catholique	200	unanimité
Secours populaire	200	unanimité
SNSM Fécamp	300	unanimité
Tambour battant	6 000	unanimité
TELETHON	300	unanimité
Tennis "Etretat Cap de Caux"	3 500	unanimité
"Vierge de Lourdes" bateau	200	unanimité
Voiles et Galets	13 000	unanimité
CFA Le Havre (centre de formation pour 2 élèves)	200	unanimité
Vie et Espoir	200	unanimité
Acomad	100	unanimité
Agir avec Becquerel	100	unanimité
Déli'Cat	400	unanimité
Association "Rêves"	300	unanimité
Le Golf	1 700	unanimité
Foyer des anciens	1 000	unanimité
AFS Agroécologie France Sénégal	35	unanimité
TOTAL	67 487	unanimité
Prévu Budget au BP 2026	100 000	

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/04/2026

Etaient présents : M. Philippe LAFERRIERE, M. Jean-Pierre LINDON, Mme Sandrine CRESSANT, M. Martial DICHAM, Mme Rosine CHATRY, M. Jacques LEGRAND, Mme Véronique MALLET, Mme Brigitte BELLET, M. Jérôme BROUSSE, Mme Laura RAMBOUT, M. Gaël BURAY et Mme Malika CHERRIERE.

Pouvoirs : M. Jean-Michel REYMOND, pouvoir à M. LINDON ; Mme Nathalie DEQUAIRE, pouvoir à M. BURAY.

Absente : Mme Marie-Laure DUCAMP

M. Jacques LEGRAND remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de Convocation au Conseil Municipal : 20/04/2026

Date d'Affichage du Conseil Municipal : 20/04/2026

Nombre de Conseillers au Conseil Municipal :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

(05 / 139)

➤ BP 2026

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée Communale que la Commune est sollicitée par de nombreuses associations pour le versement de subventions de fonctionnement. Il est proposé d'accorder des subventions sous réserve de la production par chaque association de sa comptabilité 2025 et de ses projets pour l'année 2026.

Sont étudiées les demande de subventions déposées à la date du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions conformément au tableau en annexe pour un total de 67 487 €.

Le budget prévu à l'article 65748 "subventions aux associations" s'élève à 100 000 €.

Pour extrait conforme,
Le Maire,





COMMUNE : 254 ETRETAT
ARRONDISSEMENT : 76 LE HAVRE
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC HARFLEUR

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	2 834 520	34,36	131,23	2 872 000	986 819	34,36	986 819
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	34 703	20,70	127,98	35 000	7 245	20,70	7 245
Taxe d'habitation (TH)	2 048 531	4,74	50,75	2 037 000	96 554	4,74	96 554
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	-	
				Total	1 090 618		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025 >>>	Taux de référence de TH 2026 >>>	Taux de MTHRS applicable en 2026 >>>	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 >>>	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026 >>>	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026) >>>	1 090 618

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Produit total souhaité 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	1 090 618	1 090 618		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)				
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				
	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
0				2 024	0	- 163 172	- 530 702	-

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
1 090 618		- 691 850		398 768



A ROUEN
Le 17 MARS 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
DENIS GIROUDET

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le 04/05/2026
ID : 076-217602549-20260429-06_139_TAXES-DE

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/04/2026

Etaient présents : M. Philippe LAFERRIERE, M. Jean-Pierre LINDON, Mme Sandrine CRESSANT, M. Martial DICHAM, Mme Rosine CHATRY, M. Jacques LEGRAND, Mme Véronique MALLET, Mme Brigitte BELLET, M. Jérôme BROUSSE, Mme Laura RAMBOUT, M. Gaël BURAY et Mme Malika CHERRIERE.

Pouvoirs : M. Jean-Michel REYMOND, pouvoir à M. LINDON ; Mme Nathalie DEQUAIRE, pouvoir à M. BURAY.

Absente : Mme Marie-Laure DUCAMP

M. Jacques LEGRAND remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de Convocation au Conseil Municipal : 20/04/2026

Date d'Affichage du Conseil Municipal : 20/04/2026

Nombre de Conseillers au Conseil Municipal :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 11

OBJET : Fixation du taux des taxes directes locales
➤ 2026

(06 / 139)

L'article 16 de la Loi de Finances pour 2020 avait figé les taux de Taxe d'Habitation 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la TH sur les résidences principales.

A compter de 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la TH, qui concerne :

- ✓ les résidences secondaires,
- ✓ les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non assujettis à la CFE
- ✓ les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'Etat ou des collectivités locales et non exonérés en application du 1° du II de l'article 1408 du CGI,
- ✓ et les logements vacants depuis plus de deux ans lorsque la collectivité a instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taxes pour 2026 et de valider les taux suivants :

➤ TFPB (Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties)	34,36 %
➤ TFNB (Taxe Foncière sur le Non Bâti)	20,70 %
➤ TH (Taxe d'Habitation)	4,74 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



3 abstentions : M. Buray (2) et Mme Cherrière